

Arrêté N° MA-ART-2024-171

OBJET : Autorisation de stationnement, 10 rue de l'Eglise, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le 28 août 2024.

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise **Tremblaye Déménagements** visant à faire réserver des places de stationnement devant le 10 rue de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à un déménagement le mercredi 28 août 2024.

ARRÊTE

- Article 1 -** Trois places de stationnement sont réservées devant le 10 rue de l'Eglise, le 28 août 2024 de 08h00 jusqu'à 20h00, pour un camion de déménagement.
- Article 2 -** La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.
- Article 3 -** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.
- Article 4 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 5 -** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise **Tremblaye Déménagements**,
 - Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
 - Le directeur de l'ARD,
 - Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
 - Le responsable des Services Techniques,
 - Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
 - L'agent de surveillance de la voie publique.
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 12 juillet 2024.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

